

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE**

Date d'affichage :  
25 03 2025

Date de convocation :  
10 03 2025

Nombre de  
délégués :  
En Exercice : 12  
Présents : 11  
Votants : 11  
Excusés : 1

L'an deux mille vingt-Cinq, le 24 MARS à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER

**PRESENTS :** M Etienne CORDIER, M BAUD Jean Baptiste M DAVID Franck, M BARBERET Emmanuel, M DECOTE Yves, Mme GAY Florence, M GOUNAND Alain M VUILLET Christian, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUT Pierre, Mme CALINON Séverine, M VALLET Charles.

**EXCUSES :** M MEUGIN Olivier

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M VUILLET Christian

**D 08 25 Compte de Gestion 2024**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2024 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après en avoir délibéré, le comité syndical**

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,

A Dole, le 24 Mars 2025,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,

  


M Etienne CORDIER